



LIGUE OUEST
994/05/IA
Agrément n°04 35S 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**NOTE D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT
DE COURSE HORS STADE
DE LA LIGUE OUEST**
*Le dimanche 3 juin 2018
à Saint-Jacques-de-la-Lande*

ANNEXE : Plan du parcours

I - GENERALITES :

Le championnat de Bretagne de course hors stade de la ligue Ouest de la FCD sera organisé le **dimanche 3 juin 2018** par le club sportif de la Garnison de Rennes (35).

Cette compétition inscrite au calendrier de la ligue se déroulera sur le stade Salvador Allende à Saint-Jacques-de-la-Lande (35) - 13 Rue de la Rablais, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande.

II - ORGANISATION TECHNIQUE :

a) Club organisateur :

Club Sportif Garnison de Rennes

b) Responsables :

Alexis DELAIRE (06 30 41 20 19 - alexis.delairemariotti@laposte.net)

Joël VIOLLE (06 61 86 99 46 - violle.joel@bbox.fr)

c) Conseiller technique ligue Ouest :

Joël VIOLLE

Tél. : 06 61 86 99 46

Email : violle.joel@bbox.fr

d) Règlement particulier :

Cette épreuve inscrite au calendrier de la ligue Ouest de la FCD s'adresse à tous les clubs de la ligue Ouest. L'adhésion à une section athlétisme n'est pas obligatoire.

Le certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition sera demandé pour les non-licenciés.

Cette course à label régional réunira les féminines, les vétérans et les seniors.

e) Déroulement de la compétition :

Distribution des dossards à partir de 8h00 sur le site du stade. Suivre le fléchage qui sera mis en place.

Le départ et l'arrivée de la course se font sur le stade Allende.

Douches prévues dans les vestiaires du stade.

f) Récompenses pour le championnat de ligue :

Individuels Hommes et Femmes : médailles (12 or, 12 argent, 12 bronze) = 36

Espoirs 1996/1998

Seniors 1979/1995

Master 1 1969/1978

Master 2 1959/1968

Master 3 1949/1958

Master 4 1948 et avant

Equipes : coupes (2)

- 1^{ère} équipe femme toutes catégories confondues (classement /3)

- 1^{ère} équipe masculins toutes catégories confondues (classement / 4)

g) Jury :

Directeur de course : Alexis DEALIRE

Chronométrateur : VIOLLE Joël (CTS)

h) Arbitrage :

Le représentant de ligue et le CTS seront juges en cas de litige.

III - DISPOSITIONS LOGISTIQUES :

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Restauration :

Tickets boisson et repas seront distribués lors du retrait des dossards.

Le coût de ce repas sera pris en compte par la ligue Ouest, uniquement pour les **licenciés FCD**.

c) Soutien santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

d) Divers :

La remise des récompenses sera organisée à l'issue de la compétition.

IV - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

a) Licences et documents :

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2017/2018 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « Activité » de la licence FCD est autre que : course hors stade.

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an.

Les photocopies des licences, FFA et autres fédérations ainsi que certificats médicaux pour les non-licenciés pourront être demandés.

b) Engagement :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. **Aucun paiement** sur place.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne **avant le 30 mai** (délai de rigueur).

Attention : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

Une facture correspondant à l'ensemble des frais de participation sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sortie des véhicules du club).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion des jacquolandines et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

V - DEVELOPPEMENT DURABLE :

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest
Coordonnateur des activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la Ligue
- Président des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif Course Hors Stade de la ligue

ANNEXE

Plan parcours

